

# 534

# Domaine public

**J. A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 534 21 février 1980  
Dix-septième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
Yvette Jaggi

## Fichons la paix aux objecteurs!

*De moins en moins d'objecteurs de conscience et d'antimilitaristes déclarés, c'est le diagnostic du Département militaire fédéral qui rapporte les statistiques établies pour l'année dernière: 391 jeunes Suisses refusaient le service militaire en 1978; on n'en comptait plus que 350 en 1979.*

*Comment interpréter de tels chiffres? L'Internationale des résistants à la guerre, branche suisse, a déjà dénoncé «une tendance des autorités militaires à exclure de l'armée pour raisons psychiatriques de plus en plus d'objecteurs de conscience potentiels»: qualifiés de «psychiquement faibles», des antimilitaristes sont ainsi renvoyés à leur foyer sans autre forme de procès... ce qui rend peut-être les statistiques plus «présentables» mais ne résoud en rien le problème posé par le statut de cette minorité témoin.*

*N'en déplaise aux spécialistes des relations publiques du DMF, cette explication avancée par les résistants à la guerre est plus plausible que celle consacrant une lente disparition dans ce pays des allergies à l'organisation de la défense nationale helvétique. Il suffit de constater en Suisse romande, mais également en Suisse allemande, le retentissement de plus en plus profond, hors des cercles des militants convaincus, qu'ont eu les derniers procès d'objecteurs. On sait d'autre part que la dernière initiative pour un service civil basé sur la preuve par l'acte (déposée à Berne le 14 décembre dernier) a reçu d'ores et déjà, officieusement pour l'instant, l'appui de larges milieux, ecclésiastiques notamment, jusque-là dans l'expectative.*

*Le prochain test qui pourrait, au moins sur le plan quantitatif, lever toute ambiguïté sur cette évolution des mentalités (impressionnante alors même que la tension internationale inciterait plutôt au raidissement): la consultation populaire sur le*

*sujet, dont on est en droit d'espérer qu'elle interviendra aussi rapidement que possible.*

*D'ici là, la justice militaire poursuivra sur sa lancée, ajoutant les mois de prison aux mois de prison, figée dans le cérémonial absurde qu'impose l'application stricte du Code pénal militaire. Initiative, connais pas! Et c'est là où le bât blesse.*

*La perspective d'une décision du peuple et des cantons en matière de service civil devrait inciter — la question s'était également posée avant le scrutin de décembre 1977 qui consacra la défaite du service civil, version dite de Münchenstein, révisée DMF — à respecter une trêve qui favorise la réflexion. Inutile d'espérer que les juges se croisent les bras. Mais on sait que les tribunaux militaires bénéficient d'une certaine liberté d'appréciation à l'intérieur de schémas d'interprétation des textes pour le moins stricts (c'est au point qu'il existe une sorte de classement parallèle des cours, les objecteurs sachant parfaitement où l'addition sera la plus lourde). Serait-il envisageable d'étendre cette souplesse, toute militaire, à l'exécution des peines pour éviter la multiplication de séjours en prison lorsque la question de leur suppression est de nouveau sérieusement posée? Cette idée d'un «moratoire» de fait pour les objecteurs est actuellement en discussion. Elle mérite toute notre attention.*

*PS. C'est probablement dans la logique des choses que les responsables de l'armée suisse jouent périodiquement à la mobilisation et qu'à la faveur d'un exercice de défense générale, ils se préparent à répondre à l'invasion et aux menées de l'ennemi intérieur. C'est probablement dans la logique du système mis en place que l'«ennemi intérieur», au cours de ces jeux, soit désigné sous les traits de forces de gauche et d'extrême-gauche. Faut-il dire que dans ces conditions, on ne comprend plus quelles raisons pousseraient lesdits officiers et soldats de gauche, réputés suspects, à participer régulièrement à un effort de défense dite nationale mais où ils ne sont appelés à tenir que des partitions de citoyens-soldats de deuxième classe?*

## Amnesty: M. Muret persiste et signe

M. Jeanlouis Cornuz a bien voulu consacrer un de ses derniers *Carnets* à mon article paru dans *La Nation* sous le titre «Prisonniers d'opinion ou prisonniers de leurs opinions?». Il voudra bien, je l'espère, accepter une modeste réplique.

M. Cornuz relève avec raison la difficulté de distinguer dans certains cas les tribunaux réguliers et les farces judiciaires de Kaboul et ailleurs. Ce n'est pourtant pas une raison pour ne pas essayer. Je maintiens que, lorsqu'on a affaire manifestement à une législation et une justice régulières, le maintien ou la suppression de la peine de mort est une affaire intérieure à chaque Etat, sur laquelle on peut diverger d'avis.

M. Cornuz relève avec non moins de raison que l'objection de conscience est un comportement passif, tandis que les exemples donnés dans mon article à titre de comparaison (vol, émeute, etc.) sont des comportements actifs. Mais il perd de vue qu'il existe aussi des délits dits «par omission»: ainsi la violation d'une obligation d'entretien (refus de payer une pension alimentaire) ou l'insoumission à une décision de l'autorité (réprimée comme telle dans certains cas), sans parler de tous les délits par négligence. Dans ces cas-là, comme pour l'objection de conscience, la loi sanctionne un comportement, mais non les motivations de ce comportement. Ma conclusion subsiste donc, sans incohérence: notre régime légal et judiciaire ne condamne jamais une opinion (pas plus que son expression dans le cadre général des libertés publiques) pour elle-même.

C'est dire que je ne me sens aucune affinité avec Merlin de Douai...

**Philibert Muret**

## Kaiser: une œuvre de salubrité publique

Dimanche 10 février, Hôtel Continental, à Lausanne.

Edmond Kaiser. Beaucoup de jeunes accourus à son appel. Quelques moins jeunes. Les animateurs de *Tout va bien*, ceux du *Rebrousse-Poil*, ceux du *Centre Martin Luther King*, ceux de *L'Essor*...

Je me contente de recopier le *Message au Peuple Suisse*:

«A défaut d'un message du Conseil fédéral au peuple suisse, l'incitant à exiger de ses représentants l'étude immédiate, accélérée, honnête et continue, de l'interdiction de toute exportation d'armes, je m'adresse à lui, directement, en qualité d'homme et de citoyen.

» 1. Nous n'avons pas à respecter des lois qui ne respectent pas la vie. Elles sont l'irrespectable.

» 2. Si des fonds étrangers (la Suisse étant un pays pauvre) sont utiles au financement de la fabrication de notre propre armement, nous refusons de les trouver dans le sang et le malheur des autres.

» 3. Cependant que les constitutionnalistes s'en tiendront à la procédure lente et coûteuse d'une nouvelle initiative contre les exportations d'armes, nous choisirons une autre route.

» «Nous», au lieu de «je», parce que je ne suis plus seul. A la faveur de cette grève de la faim, des feux nouveaux se sont allumés sur tout le territoire, nous ne les laisserons pas s'éteindre. De grève en grève, de jeûne en jeûne, de marche en marche sur Berne, sans laisser de repos aux truands exportateurs de guerres, ni aux princes qui les y autorisent, nous recouvrerons par le peuple — unique souverain — notre honneur dévoyé par l'Etat. Notre pain ne dépendra plus, partiellement, du massacre de notre prochain, et notre neutralité quotidienne violée retrouvera sa transparence. Nous sommes des hommes libres.

» 4. Morts ou mutilés par nos armes où que ce soit au monde, un seul enfant, une seule femme, un seul homme, font justice — dans leur sang — de notre économie. Nous n'avons pas le droit d'attenter à leur vie.

» 5. Ce message est un appel à la révolte contre les crimes auxquels on nous contraint, combat individuel ou collectif qui ne cessera que lorsque cette cause, simple et pure, sera gagnée.

» Les témoignages reçus, tant par le Conseil fédéral que par moi-même, les actions entreprises un peu partout en Suisse pour des raisons humaines et nullement politiques, sont une armée en marche, à l'assaut d'une morale d'Etat immorale et intolérable.

» L'alerte nationale due à cette grève de la faim est un heureux commencement qui m'autorise à l'interrompre à son dix-neuvième jour, afin de poursuivre cette lutte efficace à l'aide des forces qu'il y faut.

» Nous vaincrons parce que nous sommes les plus faibles, et que l'Esprit, s'il habite souvent la faiblesse, déserte toujours la puissance et la brutalité.

» «On peut couper ce poing, je ne rendrai pas ce sel» (Gandhi). Sel qui s'appelle l'humanité, qu'ensanglantent nos armes, et poing qui s'appelle rébellion.»

Dernièrement, M. Chaudet accusait Kaiser de saper notre défense nationale. Il ne faut pas se lasser de répéter que ce sont les partisans de l'exportation qui sapent cette défense en détruisant les raisons que nous avons de croire en la Suisse et en sa mission. Car en vérité, la Suisse n'est pas, ne peut pas être et ne doit pas être une entreprise commerciale. Et il est bien clair, pour prendre un exemple, que si une «Congrégation des Filles de l'Immaculée Conception» devait, pour survivre matériellement, ouvrir et exploiter des maisons closes, le mieux qu'elle aurait à faire, ce serait de se dissoudre...

Mais nous n'en sommes pas là. Pour nous, le pays de la Croix-Rouge n'a pas besoin de vendre des instruments de mort pour continuer d'exister — au contraire!

**J. C.**

## JEUX OLYMPIQUES

# Quand communistes et socialistes appelaient au boycott

La *Voix ouvrière* s'indigne de la possibilité d'un boycott des Jeux de Moscou et de l'organisation de contre-Jeux. Que pouvait-on lire dans la presse de gauche en 1936, avant les Jeux de Berlin?

Le correspondant en Allemagne du *Travail*, le quotidien de Léon Nicole, campe le 12 mai les préparatifs dans la ville olympique: intimidation policière («les Juifs sont enjoins de s'abstenir de toute confiance susceptible d'indisposer les visiteurs à l'égard du Troisième Reich») et grands travaux au service de l'offensive de charme du nazisme et de l'afflux de devises étrangères.

*La Lutte*, hebdomadaire de ce qui s'appelait alors le Parti communiste suisse, où on trouvait déjà la signature de Jean Vincent, membre du comité central, annonce le 30 mai la constitution d'un Comité international pour le respect de l'esprit olympique: des sportifs appellent au boycott des Jeux de Berlin au nom de la Charte olympique, qui postule la paix entre les peuples et l'égalité entre les races.

Début juin, les deux journaux annoncent la mise sur pied à Barcelone d'une Olympiade populaire pour faire pièce à l'Olympiade fasciste sans pour autant pénaliser les athlètes. Elle

est soutenue par les gouvernements de Front populaire de Catalogne et de France. A Genève, un comité prend les inscriptions des sportifs et organise un train spécial pour Barcelone (35 francs aller-retour). Il a sa rubrique presque quotidiennement dans *Le Travail*.

Une conférence se tient les 6 et 7 juin sous l'égide du Comité international pour le respect de l'esprit olympique. Au nom de l'opposition antifasciste allemande, Heinrich Mann (le frère de Thomas) s'adresse aux sportifs et aux citoyens des nations libres pour leur demander de ne pas aller magnifier une dictature inhumaine (*Le Travail*, 12 juin).

On croit entendre l'appel au boycott des JO de Moscou lancé par Leonid Pliouchtch le 23 septembre 1978 à l'occasion d'un meeting organisé à Genève par le comité de solidarité socialiste avec les opposants des pays de l'Est (1).

Dans les colonnes de *La Lutte* du 27 juin, «un sportif» s'étonne du refus d'un membre du Parti socialiste de participer au comité d'honneur pour l'Olympiade de Barcelone «sous prétexte que sa présidence de la ligue suisse de basket l'oblige à participer aux Jeux de Berlin (!)». Il le somme de ne «pas être l'hôte d'un pays où existe la censure de la presse et la parole, un pays où l'on torture les hommes dont les idées tendent au progrès du monde».

L'Olympiade de Barcelone n'aura pas lieu: deux jours plus tôt, la guerre civile a commencé. *Le Travail* du 20 juillet va jusqu'à se demander si le but d'Hitler en finançant les rebelles n'était pas de faire échouer l'Olympiade populaire...

Le 3 août, *Le Travail* annonce en pages intérieure

res l'ouverture des Jeux Olympiques et donne les premiers résultats. A la une, il publie le texte d'un tract répandu à Berlin. Nous citons:

«Aux participants et aux visiteurs des Jeux Olympiques!

» Les antifascistes de Berlin vous adressent quelques mots:

» Lorsque vous voyez Berlin sous les ornements olympiques; lorsque vous êtes reçus solennellement; lorsque vous serez logés dans le village olympique ou les logis confortables; lorsque vous vous rendrez au nouveau stade, *n'oubliez pas* que ces Jeux Olympiques, financés par les deniers de millions de travailleurs allemands, constituent, sous la protection d'Hitler, une manifestation en faveur de la dictature fasciste! (...)

» Des procès monstres contre des ouvriers catholiques, socialistes et communistes, contre des syndicalistes sont le prélude des Jeux Olympiques!

» Le camp de concentration et le pénitencier sont la récompense de milliers d'Allemands qui ont osé lutter pour défendre leurs droits et pour l'amélioration de leur existence! (...).»

Le tract encourage les visiteurs à demander de visiter les pénitenciers et les camps de concentration pour parler aux vrais combattants de la paix et de la liberté.

<sup>1</sup> Adresses utiles à Genève: case postale 31, 1213 Petit-Lancy 1. Lausanne: case postale 45, 1000 Lausanne 22.

## Silence! A Berne, des experts pensent pour vous

*Laissez donc parler les spécialistes!* «Politique de sécurité», message du Conseil fédéral. Conclusion du chapitre 2: «Appréciation de la situation.»

Nous citons: «L'évolution de la situation politique internationale, de la menace militaire, de la menace économique, ainsi que de la situation en

*matière d'espionnage, de terrorisme et de subversion, permet de conclure que, depuis 1973, la situation en matière de politique de sécurité de la Suisse n'est pas devenue plus simple.» Ouf! Voilà un diagnostic qui sonne juste et profond. A partir de là, on peut causer stratégie.*

DEMAIN: C'EST DÉJÀ AUJOURD'HUI

## Une société mondiale d'échanges

*Un bref rappel! Même si elle n'apparaît pas comme telle dans tous les projets, contre-projets, officiels ou non, aujourd'hui en discussion dans notre pays, la question de la croissance — quelle croissance? la croissance avant toutes choses? — sous-tend toute la réflexion sur l'avenir de la communauté helvétique et ses rapports avec le reste du monde, industrialisé ou non. Dans chaque numéro de «Domaine Public» 1980, nous consacrons quelques colonnes, semaine après semaine, à des tentatives de mise à jour des enjeux fondamentaux que recouvre le choix d'un type de développement. Depuis DP 532, la discussion porte avant tout sur le travail, son organisation. Aujourd'hui encore, une contribution sur ce thème. (Réd.)*

Il faut d'abord dire les limites et les vertus démonstratives de la critique sociologique par extrapolation. Rajeunie depuis Malthus par le Club de Rome et d'autres adeptes clubistes, elle est, sur le plan philosophique, un vieux procédé pour démontrer une évidence qui va de soi. Donc, vous confrontez deux données: la première se meut dans des limites finies, l'autre est extrapolée jusqu'à l'infini. Et, bien entendu,

vous concluez à la contradiction. L'infini n'entre pas dans la chaussure, pointure Cendrillon, du fini. La terre est petite et ronde; ses surfaces habitables, cultivables sont nonextensibles; la population mondiale, elle, croît selon une extrapolation géométrique à l'infini. Conclusion: la terre ne pourra plus porter, plus nourrir les hommes multipliés à la puissance n. L'extrapolation critique peut être utilisée à divers niveaux. Démographique: terre et population. Economique: ressources et population. Sociologique: la communication surabondante qui tue la communication, la mobilité des transports qui débouche sur la paralysie des pare-chocs embouchonnés, etc.

### UNE MINORITÉ RICHE

Où la méthode est la plus stimulante, c'est lorsqu'elle fait constater que le mode de vie occidental n'est physiquement pas adaptable à toutes les nations. L'extraordinaire consommation des sociétés riches n'est pas possible pour chaque société, faute de ressources suffisantes; l'«american life» n'est pas universalisable. La société de consommation qui se meut dans l'unidimensionnel (et c'est en cela qu'elle se prête à l'extrapolation) révèle sa faiblesse ou sa contradiction interne: elle se veut offerte au plus grand nombre, mais elle ne sera jamais que le fait d'une minorité mondiale, riche.

Si l'unidimensionnel de la société industrielle avancée n'est pas un modèle valable pour tous, demeurent les rapports de domination. Les sociétés préindustrielles, c'est-à-dire des sociétés de pénurie, connaissaient de force cette contrainte: quand les ressources étaient trop limitées pour satisfaire équitablement chacun, le partage inégal était imposé. L'immense bond en avant de la recherche, de la science, laissait entrevoir un monde inépuisable, une nature exploitée à l'infini jusqu'à satisfaction des besoins de tous, donc un monde, utopiquement, sans rapports de domination.

L'extrapolation critique met en échec cette utopie dont se réclament aussi bien le capitalisme que le marxisme. Elle annonce une situation de conflits. Qui détiendra le trésor?

Les sociétés industrielles peuvent-elles évoluer non plus dans une seule dimension, mais selon des modèles pluralistes, peuvent-elles échapper aux contradictions que révèle l'extrapolation critique?

### AU-DELA DE LA MORALE INDIVIDUELLE

On peut certes concevoir à l'intérieur de la société occidentale des minorités vivant, par goût, ascétisme, en marge de la société de consommation en vertu d'une décision volontariste. Ces choix ne sont pas sans signification, mais ils appartiennent à la morale individuelle.

### INDUSTRIE

## Ceux qui tuent et ceux qui informent

En mars 1972, en France, l'Union fédérale des consommateurs dénonce, dans son mensuel «Que choisir», les dangers de l'hexachlorophène, un bactéricide utilisé notamment pour la fabrication des déodorants et des talcs. En mai 1972, Robert

Boulin, alors ministre de la Santé, répond à un député que les avertissements venus des Etats-Unis (en particulier de la très sérieuse Food and Drug Administration) ont certes été entendus, mais qu'il n'y a pas de danger dans l'hexagone.

En été 1972 éclate l'affaire du talc Morhange; l'intoxication à l'hexachlorophène, surdosé dans la poudre en question, est diagnostiquée dans 204 cas de bébés de 6 à 24 mois; 33 d'entre eux vont périr, et plusieurs dizaines vont subir des séquelles plus

ou moins prolongées (au dernier recensement, il y a encore huit cas d'invalidité de 20% à 100% chez des enfants âgés maintenant de 6 à 8 ans).

Enquête, arrestations, inculpations, liquidations de sociétés, plaintes, versements d'indemnités aux familles (par Givaudan-France, qui livrait l'hexachlorophène à la fabrique de cosmétiques Morhange et à sa société de conditionnement Sitéco, toutes deux disparues depuis lors).

La question, fondamentale, est de savoir si l'évolution technique et scientifique — et non des vœux hippies ou monachaux — va rendre possible à l'intérieur du monde occidental une société pluraliste et si ces modèles divers permettront de nouveaux échanges de civilisation.

### LES DEUX VISAGES DU PROGRÈS

On pressent que le progrès technique, avec au premier rang celui, extraordinaire, de l'informatique, oscille entre deux tendances. Celle de la centralisation aux gigantesques fichiers (les mémoires sont désormais devenues peu coûteuses). Voir aussi la concentration nucléaire, le poids des grandes sociétés mondiales, le pouvoir militaire. Tendances contraire: la décentralisation qui est liée aux énergies renouvelables, le perfectionnement de certains outils et outillages mis à la portée d'un savoir-faire non professionnel, l'informatique miniaturisée.

Dans cette perspective de décentralisation, la diminution du temps de travail prend une signification nouvelle; celle du temps de l'indépendance ou de la gestion communautaire.

Au lieu de travailler beaucoup, pour consommer beaucoup, selon une division du travail rigoureuse, même dans l'organisation des loisirs, il est concevable de travailler moins, c'est-à-dire

de consacrer moins d'heures au travail parcellaire pour recouvrer une autonomie individuelle ou communautaire.

Détendre le temps. Eviter que la diminution du temps de travail se définisse uniquement en termes de vacances, de rupture. Une grande partie du travail spécialisé (nourriture, éducation, transports) est récupérable par celui qui dispose d'un temps suffisant.

Schématiquement, on observe d'une part des sociétés où le temps ne compte pas, mais qui sont dépourvues d'outils modernes; d'autres où chaque seconde compte dans une course à la productivité que rendent possible les outils les plus perfectionnés, mais où le temps libre n'est conçu que comme rupture, évasion, farniente.

### L'ACCENT PRIORITAIRE

Un échange est-il possible? Peut-être, si la société occidentale met résolument l'accent sur la diminution du temps de travail couplée avec l'encouragement de toutes les techniques qui favorisent la décentralisation et la non-spécialisation.

Développement technique et autonomie, temps libre et travail non parcellaire, décentralisation et pluralisme, quelque chose d'essentiel se joue sur ces thèmes fondamentaux.

A. G.

Le 2 octobre dernier, le procès s'ouvre enfin devant le Tribunal correctionnel de Pontoise (Val d'Oise). Un dossier monumental: 28 mètres de cartons de procès-verbaux et autres documents accumulés en sept ans de procédure. Experts et contre-experts, venus d'Europe et d'outre-Atlantique, se succèdent à la barre, parlant un langage difficile à comprendre pour les juges comme pour la partie civile, — une centaine de familles qui n'ont pas retiré leur plainte et deux associations, l'Union

fédérale des consommateurs (UFC) et l'Union nationale des Associations familiales (UNAF).

### UNE CONSÉCRATION

Rendu le 11 février, le jugement est plus sévère que prévu à l'égard des inculpés, PDG, directeurs et employés de sociétés défuntes et insolubles, à l'exception de Givaudan bien sûr, filiale du groupe Hoffman-Laroche. On attend le résultat du

recours immédiatement déposé par le défenseur du directeur de Givaudan-France, M<sup>e</sup> Badinter, personnalité en vue du parti socialiste.

Dès aujourd'hui, les milieux industriels se penchent avec inquiétude sur un passage peu remarqué du jugement qui vient d'être rendu: l'UFC et l'UNAF, qui s'étaient portées «partie civile», obtiennent chacune cent mille francs français de dommages-intérêts et dix mille francs pour couvrir les frais occasionnés par le procès du talc Morhange. Le tribunal de Pontoise a estimé que, par leur travail d'information des consommateurs, ces associations comblent une grave lacune laissée par les fournisseurs industriels, qui négligent de renseigner — et surtout d'avertir — leurs clients. A combien estimer la valeur pour les consommateurs romands des informations et avertissements figurant dans un seul numéro de «J'achète mieux»?

### UN MARCHÉ GIGANTESQUE

Quoi qu'il en soit, la reconnaissance de la qualité de «service public» des organisations de consommateurs correspond à celle de la responsabilité du fabricant quant à son produit. Cette notion fait toujours plus de souci aux industriels, qui se sentent désormais obligés de soigner la qualité de leurs produits, de les rendre absolument sûrs pour les consommateurs et les usagers, — et de souscrire des assurances correspondantes pour toute éventualité, au cas où...

Du côté des assurances, on considère la chose plus sereinement: un marché gigantesque s'ouvre à elles, qui va des RC-médecins aux activités industrielles et artisanales les plus diverses. Dans le cas du talc Morhange, l'Union des Assurances de Paris et la Winterthur-France ont déjà versé sept millions aux familles des victimes, et vont encore allonger trois millions. Pour une affaire pareille et un jugement comme celui de Pontoise, combien de peurs directoriales à soulager par la souscription de polices et le paiement de primes?

## La filière allemande

«PLUS»: le groupe Jean Frey s'étoffe d'un nouveau magazine. Cette publication devrait permettre de développer le supplément de la «Weltwoche» et servir d'annexe à deux journaux allemands, «Handelsblatt» et «Die Welt». C'est cette dernière «connection» qui est certainement à l'origine des bruits concernant des accords commerciaux entre le groupe Frey et Axel Springer. Les 530 000 exemplaires de ce nouvel hebdomadaire, imprimés à Winterthur, renforceront encore la vocation internationale de l'imprimerie du groupe Frey, déjà manifeste puisque lui a été confiée l'une des éditions de «Newsweek». Aux dernières nouvelles — au moment où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore eu entre les mains le premier exemplaire de ce produit de presse lancé sous des auspices pour le moins favorables — on ne serait pas étonné qu'un journal autrichien s'associe

### A SUIVRE

Jacques Séguéla, «numéro 2» de la publicité française, espère bien détrôner un jour le «numéro 1» Marcel Bleustein-Blanchet. En attendant, il envisage de s'établir aussi en Suisse romande. A force d'en entendre parler dans la presse, à la radio et à la télévision, on finira par y croire sans que l'intéressé ait eu à déboursier un centime pour une campagne de promotion traditionnelle. D'accord, le titre de son livre a fait sursauter, mais est-ce une raison, surtout quand on connaît les projets de l'auteur, de le produire à la télévision (Oiseaux de nuit) et à la Radio (En question, de Jacques Bofford et Magazine de midi, avec Jacques Neyrinck, éminent consommériste, comme faire-valoir). Jacques Séguéla a raison, la publicité, ce ne sont pas seulement les annonces payantes! Il faudra s'en souvenir lorsque l'heure de l'offensive anti-pub

à l'entreprise qui trouve une partie de son sens dans les grandes manœuvres de la presse allemande: Springer se devait de réagir à l'apparition prochaine du «F.A.Z. Magazin», supplément du grand quotidien allemand, la «Frankfurter Allgemeine Zeitung», à paraître en RFA, pour un public allemand.

— Dans le dernier supplément «politique et culturel» de la «Basler Zeitung» du week-end, une longue enquête sur les premiers mois de fonctionnement de la permanence des patients installée à Zurich. Le développement d'une forme de prise en charge des malades par eux-mêmes qui doit faire écho aux fantastiques progrès de la médecine sur le plan technique ces dernières décennies. L'entreprise, rappelons-le, a été lancée sous le signe de l'information (meilleure information des droits du malade, meilleure information sur le système de santé, meilleure information entre les différents groupes de soignants) et de la formation (des malades eux-mêmes, appelés à devenir partie prenante à l'organisation des soins).

tous azimuts aura sonné. C'était notre contribution, modeste, à la campagne de M. Séguéla.

\* \* \*

Il ne manque qu'un petit coup de pouce — et M. Schlumpf ne l'a pas formellement exclu lors d'une intervention à la radio suisse-alsacienne — pour que les portes de la radio s'ouvrent à d'autres concessionnaires que la SSR. En tout cas, les préparatifs vont bon train chez les éditeurs décidés à ne pas laisser échapper une miette du gâteau publicitaire. Voyez, dans la région zurichoise, les quatre grands qui se concertent déjà pour unir leurs forces et profiter sur-le-champ de la moindre ouverture officielle: au sein d'un petit groupe «ad hoc» travaillent en effet Ringier, Jean Frey, la «NZZ» et le «Tages Anzeiger», les plus gros éditeurs outre-Sarine, à un projet de radio régionale. Nul doute qu'en Suisse romande, des manœuvres soient également engagées dans ce sens parmi les plus impor-

tants groupes de presse. Allons donc, il y a peu de risques que l'explosion de la radio soit l'occasion d'une redistribution des cartes sur le marché de la communication!

\* \* \*

Les Bernois sont gâtés. Lundi 18 février, ils avaient le choix entre les exposés suivants, tous proposés par des conseillers fédéraux en activité: Pierre Aubert présentait «Notre politique extérieure» sous les auspices de l'Hispo, société d'histoire et de science politique; Fritz Honegger livrait ses réflexions sur la future politique agricole à l'appel de l'OeGG, une société très ancienne fondée par des Physiocrates et qui se consacre en particulier à l'information permanente du monde rural; Kurt Furgler enfin exposait en public les problèmes actuels de son département de Justice et Police, à la demande de la société d'éducation civique. Un programme qui devait permettre d'établir un «hit-parade» des Sages en représentation. En tout cas, quelle galère pour le seul parlementaire «à l'affiche» ce même jour, Alfred Neukomm! Trois conseillers fédéraux et les Jeux Olympiques à la télévision: trop pour un seul homme!

\* \* \*

Le «Club Hofer», cette association d'auditeurs et de téléspectateurs bourgeois, n'est pas assez traditionaliste pour les fondateurs du groupe d'auditeurs RAGE — comme son nom ne l'indique pas: Radiohörer-Gemeinschaft — qui a lancé une pétition pour plus de musique populaire, plus de musique chorale et plus de fanfare sur les antennes de la radio suisse alsacienne. Comme de juste, RAGE entend également lutter pour un meilleur contrôle des tendances «gauchistes» qui se manifesteraient au sein de notre radio nationale.

\* \* \*

Un effort d'ouverture qui s'imposait. L'organe de la FOBB, «Edilizia svizzera», contient non seulement des textes en italien, mais encore des pages spécialement destinées aux travailleurs espagnols et yougoslaves.

## DÉCHETS

# La chaîne des Alpes, la Cedra et le maillon rouillé

La géologie de la Suisse est chose fort complexe, donc pas facile à expliquer sans quelques schématisations. Pour tenter de comprendre la politique de la CEDRA<sup>1</sup>, il faut cependant en dire quelques mots. Tâche ingrate, mais nécessaire! La Suisse est constituée surtout de roches sédimentaires disposées en couches minces et étendues, à la manière d'un mille-feuilles. Les calcaires du Jura, les grès et les marnes de la molasse du Plateau appartiennent à ce mille-feuilles. Ces couches ont été déformées un peu dans le Plateau, beaucoup dans le Jura, à la folie dans les Alpes...

Or ces roches sédimentaires déformables reposent sur un fond très solide que les géologues appellent un socle et qui fait partie de la croûte des continents. Ce socle est constitué de roches très anciennes (plus de 200 millions d'années) de nature assez variable, mais où dominent les granites et les gneiss. On le sait parce que, localement, l'érosion a enlevé toute la couverture sédimentaire et le socle affleure en surface; c'est le cas dans les Vosges, la Forêt Noire, mais également dans les Alpes, au Mont-Blanc et au Grimsel par exemple.

C'est ce socle qui est la cible des forages de la CEDRA et il paraît que les géologues seraient unanimes sur la nécessité de ces forages.

Pourquoi ce socle granitique intéresse-t-il pareillement ceux qui cherchent à stocker des déchets nucléaires? Eh bien, c'est surtout parce qu'il est constitué de roches très anciennes, rigides et considérées comme stables. Les Suédois ont entrepris des études poussées sur le comportement de ces roches dans la mine abandonnée

de Stripa. En Suède, même en l'absence de mine, le socle est facile à étudier puisqu'il constitue le pays dans son ensemble: il n'y a pas de couverture sédimentaire.

La CEDRA semble très impressionnée par les études suédoises, assez en tout cas pour avoir offert un voyage à quelques journalistes helvètes, affaire d'aller constater combien ces recherches sont prometteuses. Pure propagande évidemment car, si le comportement du granite est intéressant, ce qu'il faut connaître, c'est le comportement de tel granite à tel endroit. L'effondrement du barrage de Malpasset, construit sur des gneiss, n'a pas empêché de continuer à asseoir d'autres barrages sur des gneiss, et fort heureusement...

Alors, disent les promoteurs, étudions notre socle et ses granites. Le problème, c'est que dans les Alpes il est déjà pas mal connu grâce aux grands tunnels ferroviaires, routiers et hydroélectriques. Et, ma foi, la qualité n'est pas fameuse: il est traversé par de grandes failles où les eaux souterraines circulent en abondance. Et puis ces grands sommets sont bien proches des sources de fleuves sur les rives desquels vivent des millions d'habitants. En cas de pépin grave, ça fait pas mal d'abonnés en moins...

Bon. Allons donc voir si ce socle est de meilleure qualité sous le Plateau ou sous le Jura où les déformations sont tout de même moins intenses que dans les Alpes. Forons donc ces centaines ou milliers de mètres de couverture!

Il faut alors rappeler la vérité fondamentale suivante: une chaîne n'est jamais plus solide que le plus faible de ses maillons. Supposons (supposition plus que vraisemblable) que le socle sous le Plateau soit traversé de quelques failles. Mettons, sur le centième de sa masse. Donc cent mètres de bonne roche pour un mètre de mauvaise roche; cent maillons de qualité pour un

maillon rouillé. Globalement, des conditions catastrophiques. Or il faudrait faire cent forages pour avoir une chance de tomber sur un mauvais maillon. Si vous voulez une autre comparaison pour bien saisir la valeur des renseignements, cela revient à donner à un géologue un hélicoptère avec le droit de se poser une seule fois dans le massif du Mont-Blanc et la mission de définir la qualité de ce massif. Pas mal!

Je garde l'impression que ces sondages servent surtout à tester la résistance des populations et que la géologie n'est là que pour la galerie. Les populations n'ont qu'à se bien tenir: il y a 200 millions à disposition pour cette soi-disant géologie.

**Marcel Burri**

<sup>1</sup> Société coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs. Sa composition, celle de son conseil d'administration et d'autres précisions: cf. DP 526, 13.12.79 (Réd).

## AUTOUR DE LUCENS: LA RÉSISTANCE

Chaque semaine apporte sa moisson d'oppositions à la Cedra dans sa quête d'endroits où effectuer des sondages préliminaires. Cette mobilisation quasi unanime de collectivités communales ou cantonales est impressionnante, alors même qu'on sait parfaitement qu'il faudra bien un jour trouver une solution de «conservation» pour les déchets déjà produits: le climat serait sans doute bien différent si la campagne de la Cedra s'appuyait sur une décision claire de ne plus produire de déchets dans les délais les plus brefs. Cette opposition tous azimuts rend, à moyen terme, toujours plus crucial le problème posé par Lucens, prévu jusqu'ici dans tous les projets officiels pour servir de «poubelle» nucléaire et qui pourrait tenter les promoteurs des centrales à titre de «dépôt intermédiaire». Là aussi cependant, rappelons-le, l'opposition s'organise au niveau communal: depuis l'automne 1979, une «association de communes vaudoises et fribourgeoises contre le dépôt des déchets nucléaires à Lucens» a pris corps (adresse utile: Boîte postale, 1482 Bussy), regroupant d'ores et déjà une quinzaine de communautés dont les interpellations, particulièrement à l'échelon cantonal, doivent contraindre les autorités fribourgeoises et vaudoises à prendre sur le sujet des positions claires.

## SOLIDARITÉ

# Prisons: une porte de sortie au Tessin

Comme de juste, les quinze pages du rapport 1979 de la «commission des visiteurs officiels» du Grand Conseil genevois, ces députés spécialisés dans l'«inspection» pénitentiaire, ont débouché sur une mise en cause de l'actuel directeur de la prison préventive de Champ-Dollon. Comme de juste, parce que les députés, dans leurs conclusions «unanimes» ne mâchent pas leurs mots. Ecoutez-les: (...) «La Commission des visiteurs estime qu'il est primordial de changer le système de direction (de Champ-Dollon) et prévoir un responsable qui prenne le temps nécessaire et qui ait l'autorité suffisante pour entendre les détenus, et par là désamorcer les réactions violentes qui pourraient continuer à se produire. Cette personnalité ne devrait pas forcément être l'un des membres de la hiérarchie actuelle pour bien montrer la volonté de rapports nouveaux avec les détenues et les détenus. Par ailleurs, la commission s'étonne que le directeur actuel s'absente trop longtemps pour des raisons militaires. Dans une fonction aussi lourde, il semblerait qu'une présence continue soit indispensable. Dès lors, on peut légitimement se demander s'il ne devrait pas opérer un choix.»

## ENFERMÉ, ICI OU AILLEURS

Un constat de carence ne saurait être plus net, dans les limites bien comprises de l'exercice parlementaire. Il serait cependant navrant que le contenu de ce document serve seulement à alimenter quelques règlements de comptes après les troubles et les suicides qui ont marqué cette dernière année à Champ-Dollon: les commissaires ont eu en effet l'occasion de «visiter» toute une série d'établissements, genevois bien sûr, mais aussi romands, Bellechasse, Bochuz, Crêtelongue, le Bois-Mermet et enfin le pénitencier de la Stampa à Lugano; leur constat permet de fixer des points de repères bien-

venus sur la pratique carcérale, le plus souvent méconnue «à l'extérieur» (répercutée, il faut le dire, par les seuls Groupes Action Prison) et qui, pour être lacunaires, n'en ouvrent pas moins des perspectives sur l'organisation d'un monde, aussi multiple, semble-t-il, qu'il y a de responsables et de murs.

Un exemple? Les notes des commissaires à propos de la prison de La Stampa («la commission unanime a été impressionnée de voir comment est résolu, dans le canton du Tessin, l'ensemble des problèmes pénitentiaires»), un établissement polyvalent «moderne mais pas modèle», qui est en exploitation depuis un peu plus de onze ans, pendant lesquels il y a eu trois décès, deux suicides et une surdose d'un détenu en semi-liberté». Nous citons donc les «particularités» retenues:

— *Les condamnés sont mis au régime ordinaire après au plus cinq jours au secret, sauf exception.*

— *Il y a trois ans, il a été décidé d'accorder aux détenus, de 19 à 24 heures, après le repas dans leurs cellules, la possibilité de se retrouver dans une salle pour regarder la télévision, ou bavarder dans le couloir de chaque unité de quinze personnes.*

*(à titre de comparaison, la réponse de la direction de Champ-Dollon sur le problème de l'isolement: «il y a trois heures (repas pris en dehors des cellules, dans le couloir et promenade) où les détenus peuvent avoir des contacts entre eux, durée augmentée de six pour ceux qui travaillent (actuellement plus de 110 places de travail)».*

— *Le total du personnel, avec les deux infirmières et le médecin psychiatre à mi-temps est de 85 personnes, dont 66 gardiens pour 215 places; la moyenne d'occupation est de 150 détenus; il manque actuellement deux éducateurs.*

*(à titre de comparaison, les chiffres recueillis pour la prison préventive du Bois-Mermet à Lausanne: total du personnel: «20, dont un surveillant-chef, un sous-chef, 12 surveillants et deux surveillantes pour une centaine de places; dont 12 prévues pour les femmes; en plus: deux employés de bureau, un*

*chef de cuisine et un responsable des travaux; moyenne d'occupation en 1978: 88 détenus»).*

— *Le maître de sports vient tous les samedis matin. Les sports sont pratiqués, selon le temps, à l'extérieur ou dans la salle de gymnastique. Le dimanche matin, messe ou promenade, puis au repas, un verre de vin. L'après-midi, à part la demi-heure de visites, dans des lieux différents selon le temps (et comme tous les jours sauf le lundi), à 15 heures un film récent dans la salle polyvalente gym-cinéma. Une fois par mois, sauf en été, théâtre, concert ou conférence.*

— *Le directeur regrette de ne pas pouvoir recevoir les détenus qui le désirent, tous les jours, mais seulement trois ou quatre fois par semaine.*

*(à titre de comparaison toujours, les lignes des commissaires genevois sur la situation à Champ-Dollon: «En ce qui concerne les demandes d'audition auprès du directeur il semble qu'il y ait un problème réel. A plusieurs reprises, et ce depuis la mise en service de Champ-Dollon, des commissaires ont demandé instamment à M. Hentsch, de s'organiser en fonction des entretiens souhaités. Pour des raisons qui ont échappé à la commission, cela n'a pas été fait»).*

— *Pour l'épicerie, la marchandise achetée au prix de gros est revendue au prix coûtant majoré d'un 10% géré par le directeur: les 7/10 sont consacrés aux manifestations récréatives ou culturelles et à la location d'un bus pour participer à des matches à l'extérieur. Les 3/10 restant sont utilisées aux besoins sociaux des prisonniers. Ce magasin fonctionne bien et n'a pas demandé une grande organisation.*

*(une dernière comparaison: à Champ-Dollon, l'épicerie vient d'être réorganisée; jusque-là, le système en vigueur, contesté régulièrement par les détenus, permettait à un épicier venu de l'extérieur de vendre des produits à des prix surfaits).*